

**Séance Officielle du 8 avril 2016**

**RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL**

**DÉLIBÉRATIONS PORTANT CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS AU SEIN  
DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Dans le cadre de la réorganisation de la filière touristique et notamment de la reprise progressive des activités du Comité Régional du Tourisme en direct par la Collectivité Territoriale, il convient de créer un poste d'adjoint administratif affecté au Pôle Développement Attractif pour débiter ce transfert des missions. Cet agent sera en charge de développer la mise en réseau des professionnels du tourisme, de développer l'offre touristique locale, d'assurer l'interface commerciale et d'élaborer des outils de communication.

Afin d'éviter à chaque structure de la Collectivité à Miquelon de faire appel à un organisme extérieur pour effectuer l'entretien de leurs locaux, il est proposé de mutualiser les besoins en créant un poste d'adjoint technique qui sera chargé de l'entretien des locaux de l'unité de vie, du bureau de la collectivité, de la CAERN et du hall d'accueil de l'aéroport de Miquelon.

Le comité technique, lors de sa séance du 01/04/2016, a émis un avis favorable au projet de délibération portant créations d'emplois permanents au sein de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Vice-Président,**

**Bernard BRIAND**